CNT - Solidarité Ouvrière
4 rue de la Martinique 75018 Paris Tel : 01.40.34.71.80
Fax : 09 82 11 12 46 www.cnt-so.org

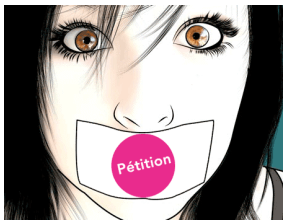

Prud'hommes

Après la loi, le décret « Macron » : encore une atteinte à la liberté syndicale !

Le gouvernement veut remettre en cause le droit pour les salariés de saisir eux-mêmes et de se défendre seuls devant le Conseil de Prud'hommes.
Mais surtout, il souhaite réserver aux seules confédérations représentatives au niveau national (CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA), la possibilité d'assister les salariés devant les Conseils de Prud'hommes.
Dans le Code du travail, les mots « délégués permanents ou non permanents des organisations d'employeurs et de salariés » seraient remplacés par les mots « défenseurs syndicaux », statut réservé à ces seules confédérations.
Il s'agit là d'une discrimination syndicale et d'une atteinte grave à la liberté syndicale, garantie par la Constitution.

Nous refusons cette atteinte à la liberté de choisir qui peut représenter les salariés devant le Conseil de Prud'hommes.

Nom	Prénom	Profession	Signature

CNT - Solidarité Ouvrière
4 rue de la Martinique 75018 Paris Tel : 01.40.34.71.80
Fax : 09 82 11 12 46 www.cnt-so.org

Contre le décret « Macron », une atteinte à la liberté syndicale !

Nom	Prénom	Profession	Signature

CNT - Solidarité Ouvrière
4 rue de la Martinique 75018 Paris Tel : 01.40.34.71.80
Fax : 09 82 11 12 46 www.cnt-so.org

Contre le décret « Macron », une atteinte à la liberté syndicale !

Nom	Prénom	Profession	Signature

CNT - Solidarité Ouvrière
4 rue de la Martinique 75018 Paris Tel : 01.40.34.71.80
Fax : 09 82 11 12 46 www.cnt-so.org